



## **OGM : RELAXE DÉFINITIVE pour les Faucheurs Volontaires à Dijon**

**En novembre 2016, 67 d'entre eux avaient mis hors d'état de nuire  
des essais de colzas mutés OGM rendus tolérants à des herbicides**

Le 28 janvier 2019 fera date : le Procureur de la République n'a pas fait appel de la décision du tribunal de Dijon de relaxer les Faucheur(se)s prononcée le 17 janvier.

De ce fait, la partie civile (le groupe Dijon-Céréales et un agriculteur) n'ont pu le faire à leur tour.

**Les militant(e)s environnementalistes sont définitivement relaxé(e)s.**

Cette relaxe va dans le sens de l'arrêt de la Cour Européenne de Justice (CJUE) du 25 juillet 2018 qui confirme que ces **colzas mutés sont bien des OGM** comme le disait déjà la directive 2001/18/CE.

Ces colzas BASF Clearfield sont obtenus par des techniques OGM : ils devaient donc dès 2001 être reconnus comme tels et soumis à autorisation.

Les Faucheur(se)s Volontaires ont neutralisé des plantes OGM cultivées de façon illégale.

L'arrêt de la CJUE s'impose immédiatement et rétroactivement à tous les États membres.

**Les Faucheur(se)s demandent la mise en application immédiate de cet arrêt.**

**Ils demandent l'arrêt des cultures de plantes mutées rendues tolérantes à des herbicides.**

Dijon-Céréales et les semenciers trompent les paysans et toute la société civile en ne dévoilant pas la vraie nature de leurs semences et les techniques utilisées pour les obtenir.

**C'est pour alerter sur cet état de faits que les Faucheur(se)s Volontaires avaient mis hors d'état de nuire les colzas Clearfield de BASF.**

Rappelons que **les OGM sont dangereux** :

- 99 % d'entre eux sont des plantes qui, soit tolèrent des herbicides et donc s'en imprègnent, comme les colzas Clearfield, soit produisent leur propre insecticide. Les produits de ces cultures, ici des huiles, se retrouvent dans notre alimentation. La dangerosité des herbicides est par ailleurs largement documentée.

- toutes les biotechnologies OGM y compris les plus récentes (reconnues comme produisant des OGM par la CJUE, le 25 07 2018) provoquent des effets non intentionnels imprévisibles dont certains seront néfastes sur la plante elle-même ou sur tout autre organisme dans l'environnement. **Les techniques qui produisent des OGM ne sont pas maîtrisées.**

**C'est aussi pour alerter sur ces dangers que les Faucheur(se)s Volontaires avaient mis hors d'état de nuire les colzas Clearfield de BASF.**

Les Faucheuses et Faucheurs Volontaires, **reconnu(e)s dans ce procès pour leur action militante** ont été relaxé(e)s de tous les chefs d'accusation, y compris le refus de fichage ADN.

**PAS d'OGM dans les champs, les assiettes, les verres,  
les auges et les voitures**

*Les Faucheur(e)s Volontaires continueront leurs actions non violentes pour refuser le monde  
que les multinationales voudraient imposer*